



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## CUMA

Question écrite n° 46440

### Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le projet de suppression des aides au démarrage pour la constitution de groupements, et plus particulièrement des CUMA, à partir de 1997. Les CUMA constituent plus que jamais une formule adaptée à l'optimisation des charges de mécanisation, qui permet aux agriculteurs d'investir dans les matériels nécessaires à l'évolution de leur exploitation. Le développement de cette formule, notamment dans le Jura, permettrait d'apporter une véritable contribution à l'installation des jeunes agriculteurs, non seulement comme groupe d'optimisation des charges de mécanisation, mais également comme groupe facilitant le travail en commun et le partage d'expérience sur le terrain. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il compte reconsidérer cette proposition, fort mal ressentie par la profession, afin de maintenir le niveau de vie des agriculteurs.

### Texte de la réponse

Les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) participent à l'abaissement des coûts de production et conservent toute leur pertinence en agriculture. Elles constituent aussi un élément important d'animation du monde rural. Les aides de démarrage, maintenant anciennes, favorisant la création des CUMA n'apparaissent désormais plus nécessaires pour accompagner l'effort d'investissement et de modernisation des exploitations. L'essentiel de l'appui aux CUMA provient, en effet, de la mise en place de prêts superbonifiés pour l'acquisition des machines et matériels. Le plafond de ces prêts vient d'être relevé à 2,75 millions de francs de réalisations pour les CUMA de vingt adhérents et plus et à 2 millions de francs pour celles qui réunissent moins de vingt adhérents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charroppin Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46440

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6530

**Réponse publiée le :** 17 février 1997, page 798